

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° II-CL21

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 38**ÉTAT B****Mission « Justice »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Justice judiciaire	0	200 000 000
Administration pénitentiaire	200 000 000	0
Protection judiciaire de la jeunesse	0	0
Accès au droit et à la justice	0	0
Conduite et pilotage de la politique de la justice	0	0
Conseil supérieur de la magistrature	0	0
TOTAUX	200 000 000	200 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Transférer 200 000 000 euros du programme 166 « Justice judiciaire » action 06 « Soutien » vers le programme 107 « Administration pénitentiaire » action 01 « Garde et contrôle des personnes placées sous main de justice ».

« En 2018, 163 719 personnes ont été prises en charge par l'administration »

Il convient donc de donner à cette dernière les moyens de garder et de contrôler les personnes détenues.

Et bien que le budget soit à la hausse il n'est pas encore assez suffisant pour arriver notamment aux objectifs annoncés par Emmanuel Macron lors de sa campagne présidentielle en ce qui concerne notamment les 15 000 places de prison promises.